



Séance du : 30 SEPTEMBRE 2023
Lieu : MAIRIE
Heure : 18 heures
Convocation : 08/09/2023
Affichage : 08/09/2023
Ouverture de séance : 8 heures 30

PV SEANCE DU 30/09/2023

PRESENTS	VIVONI AP - MONTI MJ - VECCHIONI G - GUELFY P - DAMIANI M - GAZZINI JL - GRAZIANI MH RAFFALLI M - SCAGLIA V - CICOLLI V - DALL'OMO JM - VILLORESI R - CLEMENCEAU A - BURCHI L
ABSENTS	PAOLI K - SCAGLIA V - VILLORESI R
POUVOIRS	DALL'OMO à MONTI MJ - GRAZIANI MH à GUELFY P - DAMIANI M à CICOLLI V
SECRETAIRE	GAZZINI JL

QUESTIONS ORALES

- Prémption ?
- Présentation de l'esquisse retenue pour le projet U Renaghju (Attribution du marché au cabinet d'architecture, délibération sur table ?)
- Information sur la réunion de travail du 19 septembre, avec les financeurs pour le projet U Renaghju

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la séance du 12 août 2023
- Attribution mission contrôle technique de l'opération U Renaghju
- Attribution travaux Route de la Mortola
- Attribution travaux réseau eau assainissement Mortola
- Demande de subvention au titre de la DETR 2023
- Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés Non affectés à l'habitation principale

DECISIONS 30 SEPTEMBRE 2023

N°	DELIBERATIONS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPV
2023 09 26 01	ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 AOUT 2023	12	10	0	2	0
2023 09 26 02	ATTRIBUTION MISSION CONTROLE TECHNIQUE DE L'OPERATION U RENAGHJU	12	10	0	2	0
2023 09 26 03	ATTRIBUTION TRAVAUX ROUTE DE LA MORTOLA	12	10	2	0	0
2023 09 26 04	ATTRIBUTION TRAVAUX RESEAU EAU ASSAINISSEMENT MORTOLA	12	10	2	0	0
2023 09 26 05	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023	12	10	2	0	0
2023 09 26 06	MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE	12	9	2	1	0

U RENAGHJU

Point sur le concours

Monsieur informe qu'il souhaite entrer en négociation le plus rapidement possible de manière que le permis soit déposé en novembre. Le permis sera instruit en trois mois maximum et il faut compter deux mois pour que le permis soit purgé de tout recours.

Ensuite l'appel d'offre sera lancé

Les travaux pourront débuter si tout se déroule bien en octobre 2024

Financement

Région

Etudes financées à hauteur de 60 % 497 000 €

Travaux financés à hauteur de 40 % 1 070 000 €

Pour rappel l'acquisition du terrain a déjà été financée à hauteur 250 000 €

Etat

Les locaux commerciaux seront financés à hauteur de 750 000 €

Le préfet sur son enveloppe fiancerait 300 000 €

Les locaux commerciaux sont déjà tous réservés

Les logements, trois demandes ont déjà été déposées

LOGEMENT

Bien sans maître

Le Maire expose que la commune envisage de mettre en place des procédures de biens sans maître pour développer les possibilités de réalisation de résidences principales

Taxe sur les résidences secondaires

Le Maire expose que la Corse est passée en zone tendue. Les taxes d'habitations des résidences secondaires vont pouvoir être augmentées, on peut les majorer de 5 à 60 %. Le Maire propose de fixer le taux à 30 %

Madame BURCHI rappelle que les locations meublées de courte durée sont soumises non à la taxe d'habitation mais à la CFE et expose qu'il serait plus intéressant de majorer la CFE. Cette possibilité sera envisagée pour 2025

Il est 10 heures 30, la séance est levée